

COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 27.7.2015
C(2015) 4927 final*

*M. Claude BARTOLONE
Président de
l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126 rue de l'Université
F – 75007 PARIS*

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis appelant à un renforcement des politiques européennes en matière de lutte contre l'immigration irrégulière, particulièrement en Méditerranée.

La Commission est profondément préoccupée par l'aggravation de la crise humanitaire et migratoire que connaît la Méditerranée et est fermement résolue à agir sans délai.

Aussi a-t-elle proposé, dans l'«Agenda européen en matière de migration»¹, adopté le 13 mai 2015, une approche plus globale des enjeux immédiats et structurels de la politique de migration et d'asile.

Cette approche globale s'appuie sur la volonté de respecter les droits fondamentaux des migrants, notamment le principe de non-refoulement, à tous les stades de leur parcours et indépendamment de leur statut migratoire, et plus particulièrement dans les actions menées pour prévenir et réduire les flux irréguliers de migration vers l'UE, conformément à ce que souligne l'avis de l'Assemblée.

L'agenda traduit les principes de solidarité et de partage équitable des responsabilités en actions concrètes.

L'Europe ne peut rester les bras croisés face aux pertes humaines. Les efforts déployés en termes de recherches et de sauvetage seront intensifiés afin de rétablir le niveau d'intervention fourni dans le cadre de la précédente opération italienne «Mare Nostrum». Le budget et les moyens d'action consacrés aux opérations conjointes Triton et Poséidon de Frontex ont été multipliés par trois.

¹ COM(2015) 240 final.

Cela ne suffit pas. Il s'agit également de trouver une manière de permettre aux personnes qui sont menacées de demander une protection sans devoir risquer leur vie. Toute mesure prise en ce sens devrait s'attaquer aux racines du problème et ne pas devenir un facteur d'incitation à s'engager dans une traversée périlleuse de la Méditerranée.

Nous tenons à vous assurer qu'à cet égard, la transposition et la mise en œuvre des instruments de refonte du régime d'asile européen commun sont une priorité pour la Commission.

La Commission n'a cessé de demander aux États membres de s'impliquer davantage dans les mesures de réinstallation, notamment par une contribution au fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF). L'Agenda européen en matière de migration met d'ailleurs l'accent sur la nécessité d'une approche commune pour l'octroi d'une protection aux personnes déplacées qui en ont besoin. Le 27 mai 2015, la Commission a adopté une recommandation proposant un programme de réinstallation à l'échelle de l'UE offrant 20 000 places. Ce programme s'appliquerait à tous les États membres, selon les critères de répartition qui ont été proposés.

Le renforcement du dialogue et de la coopération avec les pays tiers prioritaires est aussi clairement essentiel pour garantir une plus grande efficacité des actions de prévention et de réduction de l'immigration irrégulière. Pour combattre à la racine les causes de la migration, l'Agenda européen en matière de migration met l'accent sur la migration dans toutes les politiques extérieures de l'UE, notamment en matière de développement et d'aide humanitaire. Nous sommes convaincus que, si nous voulons contenir les flux migratoires, les personnes déplacées en raison de conflits ou de persécutions doivent trouver le moyen de protection le plus efficace possible dans leur région d'origine.

La Commission convient de la nécessité de mettre en place un cadre plus cohérent et complet afin de prévenir et de réduire l'immigration irrégulière et de démanteler les réseaux criminels de passeurs. Cette mise en place devrait s'accompagner d'efforts systématiques visant à saisir et à détruire les embarcations utilisées par les passeurs et prévoir un renforcement des échanges d'informations et un développement de la coopération opérationnelle entre les États membres de l'UE, les agences de l'UE et les autres acteurs concernés, ainsi qu'avec les pays tiers d'origine et de transit. Une réflexion sur la nécessité d'étendre le cadre pénal en vigueur de l'UE au trafic de migrants est en cours et pourrait aboutir à une nouvelle proposition législative. Ainsi qu'elle l'a annoncé dans l'Agenda européen en matière de migration, la Commission a adopté un plan d'action contre le trafic de migrants².

Le renforcement du rôle et des capacités de Frontex est l'une des actions clés recensées dans l'Agenda européen en matière de migration. La Commission prend note du soutien exprimé en faveur de la création d'un corps européen de gardes-frontières. En ce qui concerne Eurosur, des progrès importants ont été réalisés ces dernières années, consistant en l'amélioration des capacités du système tant sur le plan de la détection, de la prévention et de la lutte contre l'immigration irrégulière que sur celui de la protection et du sauvetage de la vie des migrants. Il convient, parallèlement, de déployer des efforts supplémentaires,

² COM(2015) 285 final.

notamment afin que les comptes rendus d'incidents soient mis en ligne sans délai au niveau national, de façon à permettre leur diffusion immédiate auprès des autres centres de coordination nationaux d'Eurosur. En ce qui concerne la capacité de réaction, il importe que la position des patrouilles dans le tableau de situation national soit indiquée en temps réel, comme l'exige le règlement d'Eurosur.

Enfin, l'agenda reconnaît que le taux de retour relativement limité de migrants en situation irrégulière et de candidats ayant vu leur demande d'asile rejetée nuit à la crédibilité des efforts que nous déployons en vue de réduire l'immigration irrégulière. C'est pourquoi il présente des mesures visant à renforcer l'efficacité du système UE de renvoi des migrants illégaux, dans le plein respect des normes et des garanties assurant un retour dans des conditions dignes et humaines. Une politique efficace en matière de retour est importante pour maintenir un soutien public en faveur de la protection des personnes qui en ont besoin.

Les orientations que la Commission propose dans l'Agenda européen en matière de migration vont dans le même sens que celles exprimées par l'Assemblée nationale dans sa résolution.

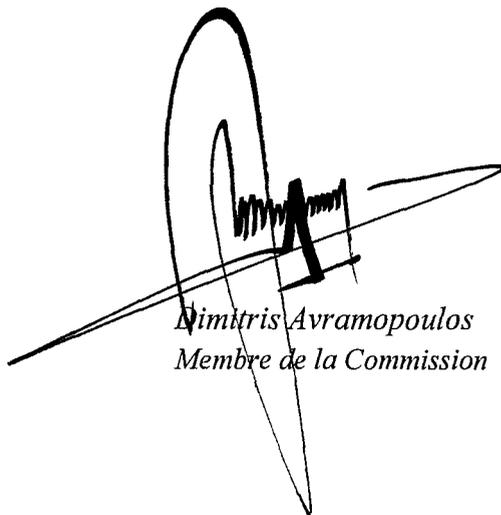
Pour obtenir des résultats concrets, l'Agenda européen en matière de migration doit être considéré comme un paquet de mesures, qui toutes doivent être mises en œuvre parallèlement, et nous devons agir de concert pour faire de la politique européenne commune en matière de migration une réalité.

Nous comptons par conséquent sur votre soutien et nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre très haute considération.



*Frans Timmermans
Premier vice-président*



*Dimitris Avramopoulos
Membre de la Commission*